

CHOISIR UNE LANGUE EN 6^e

APPEL DE LA COMMISSION LANGUES DE L'I.C.E.M. A TOUS LECTEURS DE L'EDUCATEUR ET PLUS PARTICULIEREMENT AUX MAITRES DE C.M.2

Les pourcentages d'élèves étudiant dans le second degré d'autres langues que l'anglais ont enregistré ces dernières années une baisse générale. L'impérialisme de la langue anglaise, expression directe de l'impérialisme économique américain, s'étend chaque jour un peu plus. Le choix de l'anglais est finalement imposé aux familles par la facilité (il y a des professeurs d'anglais dans tous les C.E.S.) et par la politique d'austérité. Deux raisons que nous ne pouvons pas accepter et que nous ne pouvons pas non plus nous contenter de déplorer.

Pourquoi étudier d'autres langues vivantes que l'anglais ? La plupart des parents hausseront les épaules. Tout est fait aujourd'hui pour qu'ils pensent : « De nos jours tout le monde étudie l'anglais... l'anglais c'est indispensable... » Ne pas compter donc au départ sur les « motivations » familiales, même des familles de travailleurs immigrés ; la langue d'origine y est le plus souvent dévalorisée exactement comme l'étaient et le sont encore souvent chez nous dans les milieux populaires le basque, le breton, l'occitan. Quitte à apprendre une langue étrangère, mieux vaut apprendre pensent-ils celle de Mr Kissinger (qui est si intelligent et si puissant), celle que l'on dit indispensable pour exercer les professions prestigieuses d'ingénieur, de directeur commercial ou de pilote de Boeing (1), celle aussi que vont étudier les petits camarades français ; pourquoi n'y auraient-ils pas droit eux aussi ? Le conditionnement par l'environnement est tel aujourd'hui que sans l'intervention du maître, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'arabe continueront d'être des langues de pays sous-développés et le russe la langue des bourreaux de Soljenitsyne. En bref, le travail que nous vous proposons est un travail à contre-courant, donc forcément long et difficile ; c'est un travail qui débouche forcément sur des dépenses supplémentaires, il ne faudra donc attendre aucun soutien de l'administration.

Que faire ? Utiliser la documentation qu'éditent certaines associations de défense de telle ou telle langue ; il en existe pour l'italien, l'espagnol, sans doute le russe (2), ce que peuvent fournir les ambassades, les C.R.D.P., etc. Mais tout cela reste au niveau du discours. Alors pourquoi ne pas essayer de nouer des contacts vivants avec ces pays, en passant par les familles de travailleurs immigrés si c'est possible, en utilisant le service de correspondance internationale de l'I.C.E.M. (responsable : Robert MAROIS, Les Vernes, Coulanges, 58000 Nevers), en faisant appel au réseau correspondance naturelle qui vous permettra de trouver un relais-translation dans une classe du second degré (responsable : Roger DENJEAN, Beauvoir-en-Lyons, 76220 Gournay-en-Bray) en faisant tout pour que les enfants aient envie d'étudier la langue de leurs nouveaux amis. Restera à persuader les parents. Il faut leur faire comprendre que l'étude de l'anglais comme première langue n'est nullement obligatoire, que l'anglais (autre idée reçue) n'est pas une langue plus « facile » que les autres, qu'il est faux de croire qu'il y ait des langues plus faciles ou plus difficiles que d'autres, que par contre, les enfants d'immigrés ont toujours intérêt, dans la mesure où ils ont d'autres handicaps à surmonter, à choisir comme première langue celle de leurs parents : sections à faible effectif, quasi certitude d'un bon démarrage, rapports de la famille avec l'établissement facilités par la présence du professeur de langue, autant de chances supplémentaires de réussite dont ces enfants ont plus que tous les autres besoin. Faire étudier à ces enfants la langue de leurs parents c'est enfin une occasion de revaloriser aux yeux des uns et des autres la famille et le pays d'origine, de leur permettre de ne plus avoir

honte d'une partie d'eux-mêmes, de leur rendre possible la communication avec les parents restés dans le pays d'origine. C'est travailler à la décolonisation de ces enfants et un peu aussi à celle des parents.

Il faudra encore ensuite se battre avec l'administration. Il existe heureusement deux textes très favorables :

1. La circulaire Guichard sur la carte scolaire des langues vivantes (C.M. n° 70192 du 10-4-70, B.O.E.N. n° 16 du 16-4-70, p. 1351) qui dit : « L'objectif à atteindre doit être d'assurer, dans le cadre de chaque district, dès la classe de 6e, l'enseignement des cinq langues les plus courantes (anglais, allemand, espagnol, italien, russe). » En 6e, les seuils d'ouverture d'options sont :

- Anglais : 15
 - Allemand : 10
 - Espagnol : 10
 - Italien : 8 au niveau du département.
 - Russe : 6 au niveau de l'académie.
- } au niveau du district.

« Ces enseignements seront ouverts en priorité dans les C.E.S. et dans les C.E.G., puis dans les premiers cycles des lycées. »

Pour les autres langues, les demandes sont à adresser au Ministère.

2. La C.M. n° 73383 du 25-9-73 sur la scolarisation des enfants étrangers, B.O.E.N. n° 36 du 4-10-73 qui dit : « Partout où ce sera possible pour les enfants dont la langue nationale peut être enseignée en 6e comme première langue étrangère on pourra envisager l'ouverture d'un enseignement de cette langue... »

Il faut enfin savoir que toute demande d'ouverture d'option doit être accompagnée des signatures des familles intéressées, qu'elle doit être déposée avant décembre pour espérer une décision de la carte scolaire pour la rentrée suivante, qu'elle doit être transmise par le chef d'établissement concerné (C.E.S. ou C.E.G.) qui doit faire la demande d'ouverture de poste ou d'heures supplémentaires.

La commission langues vivantes de l'I.C.E.M. est bien entendu à votre disposition pour vous aider à mener à bien l'entreprise (3). Vous pouvez aussi contacter l'Association des Professeurs de Langues Vivantes de l'Enseignement Public, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris, Cedex 05 et bien entendu les professeurs de langue du ou des C.E.S. voisins.

Cet appel est fait au nom de l'ensemble de la commission (anglicistes compris) et fait suite à une décision prise au congrès de Bordeaux.

*Jacques ROUX
Les Vertes Eaux
84800 Isle-sur-Sorgue*

(1) Idée reçue très contestable, comme le prouve l'analyse faite par J. Cellard dans « Le Monde » du 5-4-75 : sur 400 offres d'emplois publiées dans ce journal (il s'agit presque toujours d'emplois bien ou très bien payés), 73 seulement font mention de l'anglais et 14 de l'anglais associé à l'allemand.

(2) Pour l'espagnol, s'adresser à l'A.F.D.E., 117, rue de Rennes, 75006 Paris.

(3) Responsable à la coordination : Jean Poitevin, 13, allée de Guyenne, 33170 Gradignan.